

Arrêté n°2022-03-28-01 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 14-15

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-09 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 14-15 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-09 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 14-15 – Collège B ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-28-HH de nomination pris par Madame la Présidente, en date du 28 mars 2022 (*) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Madame Elvira DIAZ
- Monsieur Gilles COL (*)
- Madame Fatima IDMHAND
- Monsieur Mathias LANVIN (*)
- Madame Cécile QUINTANA

Article 2 : Collège B

- Madame Sandra TEIXEIRA
- Monsieur Etienne BOILLET
- Madame Ludivine THOUVEREZ
- Monsieur Joaquin Henri BILLARD
- Monsieur Julien RAULT (*)

Article 3 : Publicité et exécution

La Directrice de l'UFR Lettres et langues ainsi que sa responsable administrative sont chargées de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 28 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

